

COURS ORIENTÉ VERS LA PRATIQUE
Documentation préalable et objectifs d'apprentissage
PRESTATIONS COLLECTIVES

1. Aperçu

La documentation préalable portant sur l'assurance collective a été divisée en sept grands thèmes :

- fiscalité;
- lois et règlements;
- programmes sociaux;
- conception et provisionnement du régime;
- avantages sociaux à la retraite;
- tarification et établissement de provisions;
- gestion des sociétés d'assurance-vie.

La liste détaillée des documents préalables est présentée dans le programme de cours.

On prévoit que chacun des six premiers thèmes susmentionnés représentera 12,5 % des cours spécialisés, alors que l'autre 25 % sera consacré à l'étude du thème de la gestion des sociétés d'assurance-vie. Les mêmes pourcentages s'appliqueront à l'examen final de trois heures.

Pour en apprendre davantage sur le format de l'examen, veuillez consulter la note d présentation. L'examen mettra l'accent sur l'application pratique des questions abordées dans la documentation préalable ainsi que dans le cadre des diverses séances du Cours orienté vers la pratique (COP). Nous prévoyons qu'un certain nombre de questions d'examens viseront à vérifier les connaissances acquises dans plus d'un des domaines susmentionnés.

Nous travaillons très fort à la compilation d'ouvrages canadiens intéressants et valables aux fins du cours spécialisé sur l'assurance collective. Si vous connaissez des ouvrages qui ne sont pas cités dans la liste des documents préalables et qui, à votre avis, devraient remplacer certains ouvrages qui y sont mentionnés, ou qui devraient être considérés à titre de lectures complémentaires, veuillez communiquer avec Bruce Langstroth ou Gary Walters, co-présidents de la sous-commission des prestations collectives (Commission des programmes d'étude et d'examens). Si votre employeur consent à nous prêter des documents, veuillez également nous en aviser. Nous avons pour politique de recourir essentiellement à des ouvrages diffusés à grande échelle. Des documents privés peuvent toutefois être utilisés, à condition d'obtenir du prêteur une autorisation écrite à cet effet, auquel cas la source et le nom de ce dernier seront dûment indiqués.

Nous tenons à remercier tous les auteurs des notes d'étude et ouvrages cités dans la liste des documents préalables. Leur contribution dans le domaine de la formation actuarielle au Canada est grandement appréciée.

2. Objectifs d'apprentissage

Tel qu'indiqué dans la note de présentation, les candidats devraient avoir, à la fin du COP, les connaissances nécessaires pour être en mesure de conseiller leurs employeurs ou leurs clients sur divers aspects techniques liés au domaine de pratique choisi tout en se conformant aux exigences juridiques et aux normes professionnelles. Plus spécifiquement, les objectifs d'apprentissage dans le cas des candidats qui auront choisi le domaine de l'assurance collective sont les suivants :

- 1) Acquérir une connaissance pratique des principales caractéristiques des régimes d'assurance collective au Canada et comprendre les particularités des régimes privés d'assurance collective dans le contexte canadien, plus particulièrement le lien à établir avec le cadre actuel de programmes sociaux au Canada.
- 2) Comprendre l'effet des impôts sur la conception de régimes d'assurance collective, être en mesure de maximiser les économies d'impôts dans le cadre d'un régime d'assurance collective et comprendre l'effet des impôts sur les produits d'assurance collective des sociétés d'assurance.
- 3) Comprendre le contexte juridique régissant le secteur de l'assurance collective et du lien à établir entre les normes professionnelles auxquelles doivent se conformer les actuaires et le contexte juridique applicable au secteur de l'assurance collective.
- 4) Comprendre les conséquences financières des avantages sociaux à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, les différences entre prestations de retraite et prestations médicales à la retraite au chapitre de la sélection d'hypothèses et des méthodes exigées par l'ICCA en ce qui a trait à l'évaluation de telles prestations.
- 5) Comprendre et apprécier le rôle de l'actuaire en ce qui a trait aux avantages postérieurs à l'emploi, tel qu'il est défini dans les normes actuarielles et les normes comptables.
- 6) Comprendre tous les facteurs qui doivent être pris en compte lors de la tarification des produits d'assurance collective au Canada, y compris les études d'expérience, les programmes sociaux et les exigences en capital.
- 7) Comprendre la gestion financière de l'assurance collective, y compris les questions relatives à l'évaluation, à l'EDSC, aux sources de bénéfices, à la valeur intrinsèque et au capital (MMPRCE).
- 8) Comprendre les principaux enjeux de l'heure en matière d'assurance collective au Canada.